

# Conseil d'école du lundi 12 novembre 2018

## Groupe scolaire de la Barêche- DURNES

### Présents :

Mmes Cuinet, Gaulard, Girardet, Meyer, enseignants

Mr Donzé, maire de Guyans-Durnes, représentant le syndicat intercommunal

Mmes Bonnefoy, Buttin, Genin, Guillame, Mourot, Ponchel, représentants de parents d'élèves

Absents excusés : Mme Ottmann, inspectrice de l'éducation nationale de Besançon 8

Mmes et Mrs Bescher, Carrez, Grimm, Maradan, Parisot, (enseignants)

### **I- Installation du nouveau conseil d'école**

1) Élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école :

Elles ont eu lieu le vendredi 12 octobre.

Une seule liste était présentée par des parents non affiliés à une fédération.

La participation a été de 59,2 %, une majorité ayant préféré le vote par correspondance.

Sont élus :

Délégués titulaires :

- Mme Bonnefoy Catherine

- Mme Buttin Alice

- Mme Genin Laëtitia

- Mme Guillame Magalie

- Mme Mourot Fanny

- Mme Ponchel Angélique

Délégués suppléants :

- Mr Antoine Marc-Alexandre

Il est rappelé que ces personnes sont élues pour l'année scolaire en cours.

Les délégués sont également chargés de veiller au bon déroulement des élections de l'année scolaire suivante.

### **II - Les attributions du conseil d'école**

Le conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et notamment sur:
  - les actions pédagogiques
  - l'utilisation des moyens alloués à l'école
  - les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
  - les activités périscolaires
  - la restauration scolaire
  - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école, adopte le projet d'école
- il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

### III - L'organisation pédagogique

#### 1- L'équipe pédagogique et effectifs des classes:

Classes	Effectifs	Répartitions	Enseignants
PS/MS	22	15 PS / 7 MS	Mme Carrez Christelle
MS/GS	21	12 MS/ 9 GS	Mr Bescher Camille (lundi et 1 mercredi/4 jusqu'à fin décembre) Mme Girardet Carole (mardi, jeudi, vendredi et 3 mercredis/4 jusqu'à fin décembre)
CP	26	26 CP	Mme Parisot Florence
CE1/CE2	23	17 CE1 / 6CE2	Mme Maradan (lundi, mardi 1 mercredi/2 jusqu'à fin décembre) et Mme Floriane Meyer (jeudi, vendredi 1 mercredi/2 jusqu'à fin décembre)
CE2/CM1	20	10 CE2/ 10 CM1	Mme Gaulard Estelle (lundi, mardi, vendredi et 3 mercredis/4 jusqu'à fin décembre) et Mr Bescher Camille (jeudi et 1 mercredi/4 jusqu'à fin décembre)
CM1/CM2	22	6 CM1/ 16 CM2	Mme Grimm Patricia (lundi, mardi et 1 mercredi/2 jusqu'à fin décembre) et Mme Cuinet Nathalie (jeudi, vendredi et 1 mercredi/4 jusqu'à fin décembre)

Total: 134 élèves

L'équipe comprend également:

- Mme Andrey Mireille, ATSEM à temps plein dans la classe de PS/MS
- Mme Répécaud Marie, ATSEM à temps partiel (le matin) dans la classe de GS
- Mme Emery Anne-Kristell, Assistante Vie Scolaire à raison de 12h / semaine, pour accompagner un élève à besoins éducatifs particuliers

Une autre AVS sera nommée dans quelques jours pour accompagner un élève de maternelle.

#### 2- Prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2019:

Effectifs attendus à la rentrée 2019: 128 élèves (arrivée de 10 PS, départ de 16 CM2).

Un parent élu fait part de l'arrivée d'une famille sur Guyans-Durnes qui scolariserait ses enfants à l'école de Durnes en septembre 2019 (information à vérifier auprès de la commune)

#### 3-Activités pédagogiques complémentaires (APC):

En fonction des classes et des besoins des élèves, les APC se déclinent soit sous la forme d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, soit sous la forme d'une aide au travail personnel ou de mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école (ateliers informatiques, travail d'écriture...).

Ces APC se font sur proposition des enseignants avec accord des parents. Elles ont lieu de 15h45 à 16h45 (de 16h30 à 17h30 à partir de janvier), du lundi au vendredi en fonction des classes.

La priorité définie par Mr le recteur en cette rentrée est la maîtrise de la lecture et le langage en maternelle.

#### 4- RASED: réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés.

Le réseau s'adresse aux enseignants, aux élèves et à leurs parents.

C'est un service public gratuit de l'éducation nationale composé d'une psychologue scolaire et d'une enseignante spécialisée pour notre secteur qui intervient sur plusieurs écoles du secteur d'Ornans.

La nouvelle psychologue scolaire est Mme Blandine Houssais, son bureau est basé à l'école Rivotte à Besançon. Elle intervient sur demande des enseignants pour réaliser des bilans pour des élèves en difficulté scolaire, par exemple, ou pour proposer un entretien avec un élève ou sa famille. Les parents peuvent prendre contact directement avec la psychologue scolaire au 03/81/81/46/68. Cette aide est gratuite et confidentielle.

Une enseignante spécialisée intervient également sur notre école (Mme Céline Milandri). Elle interviendra à partir de la rentrée de novembre dans la classe de CE2/CM1. Son intervention se fait sur demande de l'enseignant de la classe, pour résoudre des difficultés scolaires que tous les dispositifs mis en place au sein de la classe n'ont pas permis de résoudre.

#### 5- Les rythmes scolaires

Rappel: changement des rythmes scolaires à la rentrée de janvier 2019:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h30-11h45 / 13h45-16h30: il faudra de nouveau modifier le règlement intérieur de l'école.

## IV -Règlement intérieur

Un point doit être ajouté au règlement intérieur: il s'agit de l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable par les élèves au sein de l'établissement.

Article à ajouter:

*« L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans l'établissement et durant les activités d'enseignement qui ont lieu hors de l'établissement scolaire (plateaux sportifs et sorties scolaires).*

*Seul l'usage de dispositifs médicaux associant un équipement de communication est autorisé sous réserve de s'inscrire dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) et projet d'aide individualisé (PAI). Les usages pédagogiques des outils numériques, lorsqu'ils sont encadrés par un membre de la communauté éducative et menés à des fins éducatives, peuvent être autorisés.*

*En cas de manquement au règlement, l'appareil pourra être subtilisé par un membre de l'équipe éducative et rendu à l'élève ou à son représentant légal à la fin de la journée. »*

Ce présent règlement est adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

## V-Les projets:

### 1-Piscine :

Les séances ont lieu à la piscine d'Ornans.

La session pour les élèves des classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 auront lieu le mardi après-midi à Nautilou à Ornans et débiteront le mardi 18 décembre jusqu'au mardi 2 avril pour un cycle de 10 séances.

Le coût du transport (76 euros par trajet au lieu de 89 euros) est pris en charge par le syndicat intercommunal ainsi qu'une partie du prix de la séance, à savoir 0,89 centimes/enfant/séance, le reste de la facture est pris en charge par les parents d'élèves (entre 10 et 12 euros environ par élève pour l'ensemble des séances).

Les élèves des classes de CP et CE1/CE2 commenceront le cycle natation à partir du vendredi 12 avril au 28 juin, les séances auront lieu le vendredi matin pour une durée de 10 séances.

2- Dans le cadre du projet d'école:

**Partie « ouverture culturelle », axe 3 du projet d'école:** choix de l'équipe pédagogique pour cette année de faire découvrir aux élèves des lieux culturels divers et variés

- visite d'une médiathèque (Ornans, pour la classe de CP, le vendredi 7 décembre)
- cinéma (projet « école et cinéma » pour 3 classes élémentaires et cinéma en décembre pour les classes maternelles
- un concert d'un orchestre (pré-inscription à un concert de l'Orchestre Victor Hugo à l'auditorium du Conservatoire de Besançon) pour les 4 classes élémentaires
- visite du musée Courbet
- visite-ateliers du musée des beaux-arts (classes de MS/GS et CP)

Exemples de projets pour certaines classes:

- participation à l'exposition sur les oiseaux avec l'association Grange culture
- participation au projet initié par la ville d'Ornans, la médiathèque et le musée Courbet pour le bicentenaire de la naissance de Courbet avec une participation de la classe de MS-GS pour participer à une exposition d'œuvre d'élèves à la médiathèque d'Ornans.

**Partie « numérique », axe 1 du projet d'école:** ouverture du site internet de l'école. L'adresse du site sera transmis à toutes les familles de l'école, chaque parent devra signer une autorisation de diffusion (voix et image). Les sorties ou projets effectués par les élèves et/ou les différentes productions des élèves y figureront.

### 3-Sorties effectuées

- Classes de CE2-CM1 et CM1-CM2: le vendredi 12/10/18, concert initié par la mairie d'Ornans sur le thème du centenaire de la grande guerre mené par l'association pontissalienne « L'histoire en musique » dont le président est professeur de saxophone à l'école de musique du Pays d'Ornans au CAL à Ornans (concert gratuit, transport de 74 euros financé par l'APE)

- Participation des élèves de la classe de CM1- CM2 aux cérémonies du 11 novembre au monument de la Barèche avec lecture de lettres de Poilus

## VI-Evaluations

Des évaluations nationales en CP et en CE1 cette année ont eu lieu au mois de septembre. D'autres auront lieu en février pour les élèves de CP.

Elles ont pour but d'apprécier les acquisitions et les besoins des élèves et de donner des repères aux enseignants concernant les connaissances et les compétences à renforcer dans le domaine du français et des mathématiques.

Pour les évaluations CP, elles portent sur 3 domaines de compétences en français (la connaissance des lettres, la connaissance des sons et la compréhension du langage oral) et 3 domaines de compétences en mathématiques (l'écriture des nombres, la compréhension des nombres, la résolution de problèmes)

Les évaluations CE1 portent sur 4 domaines de compétences en français : compréhension à l'oral et à l'écrit, lecture à voix haute et orthographe. En mathématiques: la connaissance des nombres et le calcul jusqu'à 100, la résolution de problèmes et la géométrie.

## **VII-Sécurité**

### 1-Plan particulier de Mise en sûreté : PPMS

C'est un document opérationnel, propre à chaque école, qui doit lui permettre d'être prêt à mettre en place les directives des autorités et à faire face à l'accident majeur en attendant l'arrivée des secours (tempête, séisme, transport de matières dangereuses, attentat, intrusion de personnes étrangères)

A chaque rentrée, le PPMS doit être remis à jour. Il est signé par les membres du conseil d'école.

2 PPMS sont à distinguer et à compléter par chaque école : le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat intrusion.

Dans le cadre du PPMS, des exercices (confinement et attentat/intrusion) seront faits 2 à 3 fois au cours de l'année scolaire.

### 2-Exercice d'évacuation incendie :

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le lundi 8 octobre. Le portail côté périscolaire n'a pas pu être ouvert (serrure bloquée) pour sortir sur le parking.

## **VIII-Les budgets**

- budget mairie : 46 euros/élèves par année pour l'achat de fournitures, de livres, de manuels, de jeux éducatifs, feuilles photocopieuses, fournitures direction.

- coopérative scolaire: tarif dégressif: de 15 à 10 euros par enfant en fonction du nombre d'enfants: permet de financer du petit matériel de cuisine, de bricolage, les sorties scolaires

-association de parents d'élèves : aide financière dans la réalisation de projets pédagogiques divers (financement intégral des transports, participation financière aux différentes sorties et spectacles...):230 euros/classe /trimestre.

## **IX-Travaux et investissements**

Comme chaque année, l'équipe enseignante tient à remercier Mr Sauge et Mr Bruchon (et donc le Syndicat intercommunal) pour tous les travaux réalisés à l'école et leur aide pour la préparation de la rentrée.

Travaux et achats réalisés :

– matériel informatique par rapport au plan numérique en cours d'équipement: réunion entre l'équipe enseignante, Mr Donzé, Mr Kolly (informaticien) et Mr Gris-Pérez (animateur TICE inspection académique) le lundi 19/11.

– un nouveau placard de rangement a été commandé dans le couloir du bureau de direction.

Travaux ou nouvelles demandes :

– système de protection au niveau de la descente de chaineaux dans la cour maternelle

– bancs dans la cour élémentaire et miroirs dans les toilettes demandés par les représentants d'élèves au dernier conseil d'école.

– tracés dans la cour: marques de distance pour l'athlétisme

Remarques diverses:

- L'accompagnatrice du bus n'est pas présente dans le bus l'après-midi entre Guyans-Durnes et Saules: Mr Peugeot, président du syndicat intercommunal de la Barêche, en a averti la Région, compétente en matière de transports scolaires, ainsi que les parents d'élèves de Saules: problème insoluble qui sera peut-être réglé à partir de janvier si de nouveaux circuits se font en rapport avec les changements de rythmes scolaires.

Date proposée pour le conseil d'école du deuxième trimestre: mardi 5 mars 2019 à 18h00

Secrétaire : Mme Alice Buttin

Présidente: Mme Carole Girardet